



## Mariage entre deux personnes une française, une thaï

-----  
Par Visiteur

Peut-on se marier en France avec un visa de tourisme

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.  
Est ce qu'après le mariage la personne de nationalité étrangère retourne dans son pays d'origine?  
Est ce que l'ensemble des autres formalités relatives à la célébration du mariage ont été respectées?

cordialement

-----  
Par Visiteur

L'ensemble des documents pour le mariage sont ok  
elle retournera dans son pays d'origine afin d'obtenir un visas de séjour pour conjointe de personne étrangère

d'autre part pourriez vous me dire si elle doit mettre sur l'attestation sur l'honneur comme résidence l'adresse de la personne qui l'accueille pendant le temps de son séjour en france

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans ce cas là, il n'y a pas de souci.

Une fois retournée dans son pays, cette jeune femme doit solliciter un visa long séjour en tant que conjoint de français car ce dernier est obligatoire pour pouvoir solliciter une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale.

pourriez vous me dire si elle doit mettre sur l'attestation sur l'honneur comme résidence l'adresse de la personne qui l'accueille pendant le temps de son séjour en france

Oui cela serait plus judicieux car pour une visite familiale ou privée, vous devez présenter à la frontière les justificatifs du séjour, les justificatifs de moyens d'existence, des garanties de rapatriement et les justificatifs d'une couverture maladie et d'aide sociale.

Cordialement